

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie d'Aigaliers, site officiel : [aigaliers.net](http://aigaliers.net)

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/44373](http://www.fondation-patrimoine.org/44373)

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts Adressez vos chèques à :

FONDATION



DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon

2 bis rue Jules Ferry  
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



Mairie d'Aigaliers

280, Route Stéphane Hessel  
Le village  
30700 AIGALIERS

Tél. : +33 4 66 22 10 58

E-Mail : [mairie.aigaliers@orange.fr](mailto:mairie.aigaliers@orange.fr)

# SOUSCRIPTION Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/44373](http://www.fondation-patrimoine.org/44373)



## ANCIEN PRESBYTERE AIGALIERS



Mairie d'Aigaliers



## Ancien Presbytère d'Aigaliers

Commune du Gard de 500 habitants, Aigaliers est situé à quelques kilomètres d'Uzès et du Pont du Gard. Composée de dix hameaux, celui d'Aigaliers-Village est accroché au flanc d'une colline et dominé par les vestiges de son château fort du 13<sup>ème</sup> siècle.

L'Ancien Presbytère se trouve au cœur de ce hameau et se distingue des autres habitations. Mairie, école et salle polyvalente sont à proximité. Une tour-horloge coiffée d'un campanile se détache juste derrière le bâtiment de l'Ancien Presbytère, complétant la qualité paysagère harmonieuse du village.

L'Ancien Presbytère est un édifice du 19<sup>ème</sup> siècle remarquable par ses dimensions imposantes (environ 12m/12m) pour un village comme Aigaliers. L'importance des conflits religieux semble être à l'origine de la construction de cette bâtisse plus symbolique que fonctionnelle. Il s'agissait du logement pour le pasteur protestant des communes d'Aigaliers, Baron et Foissac, d'après le devis établi le 27 mars 1857 par l'architecte uzétien Bégue.

Le projet initial a mis en valeur le savoir-faire des « hommes de l'art » et les matériaux proviennent des villages voisins. Les éléments de maçonnerie sont en moellons de choix parfaitement pavés, dressés d'aplomb ; les ouvertures en pierre de taille montées au mortier de chaux de Nîmes ou d'Alès naturellement éteint.

Les pierres de taille proviennent de la carrière de La Boscarasse à Serviers-Labaume, commune limitrophe ; seuils, perrons, escalier sont en pierre de Cambarlaud de la commune de Montaren.

Les enduits des façades en bon état seront restaurés, nettoyés et recouverts d'une peinture minérale. La toiture est à quatre forts arêtières posés sur les angles en diagonale et les tuiles à grand moule posées sur briques.



Pièce maîtresse à l'intérieur, l'escalier en pierre de taille sera conservé. Suspendu à l'anglaise, les marches portent boudin avec filet en congé, enchâssées d'au moins 15 cm dans les murs. La rampe est composée de deux montants par marche et la main-courante en bois de 6 cm de large est profilée à double gorge.

La porte d'entrée côté Est comporte deux vantaux en noyer ; les fenêtres en noyer sont ferrées de fortes espagnolettes protégées par des volets en persiennes.



Le balcon en pierre et ferronnerie embellit la façade Sud.

Deux piliers en pierre encadrent le portail de l'entrée principale ; les clôtures en ferronnerie, détruites à ce jour, seront reconstituées.

La réhabilitation de l'Ancien Presbytère viendra compléter l'harmonie du village avec ses vieilles maisons en pierre. Cette réhabilitation s'inscrit dans le patrimoine historique et architectural de la Commune d'Aigaliers, riche d'une église casadéenne et de nombreux lavoirs déjà restaurés.

La rénovation de l'Ancien Presbytère restauré dans le strict respect du bâtiment existant, offrira une salle communale pour diverses activités, expositions et cinq logements de très belle qualité pour des familles modestes. Des étages, les locataires apercevront le Duché d'Uzès et profiteront d'un magnifique panorama sur les Cévennes.

### Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la réfection de la toiture, zinguerie, taille de pierre, maçonnerie et serrurerie, la restauration intérieure du presbytère.

**Le coût total des travaux labellisés est de :  
335 250.91 euros H.T.**

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de l' « Ancien Presbytère d'Aigaliers » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  
 150 € autre montant .....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine – Presbytère d'Aigaliers**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :  
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,  
- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt  
Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

**COMMENT FAIRE VOTRE DON ?**

**Par courrier**

⇒  **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Presbytère d'Aigaliers ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

⇒  **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

**Par internet**

⇒ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :  
[www.fondation-patrimoine.org/44373](http://www.fondation-patrimoine.org/44373)

⇒ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.